

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

CONTEXTE :

L'article L 5211-36 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le présent document tend à répondre à cette obligation. Il est disponible sur le site Internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il n'intègre ni les restes à réaliser ni les résultats anticipés de l'année 2018.

Le budget primitif 2019 a été voté le 5 mars 2019 par le Comité Syndical réuni en deuxième session ordinaire, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 26 février 2019.

Le budget primitif de Territoire d'Énergie 90 regroupe sur le même budget trois services selon une procédure de gestion interne :

- Le service énergie
- Le service informatique
- Le service SIG

Le budget primitif est voté globalement, les services sont indiqués à titre d'information.

Le service énergie

Les activités principales de ce service sont :

- Le contrôle de la concession électricité et gaz pour les adhérents
- La mise en souterrain pour la dissimulation de réseaux secs
- L'incitation aux économies d'énergies

Le service informatique

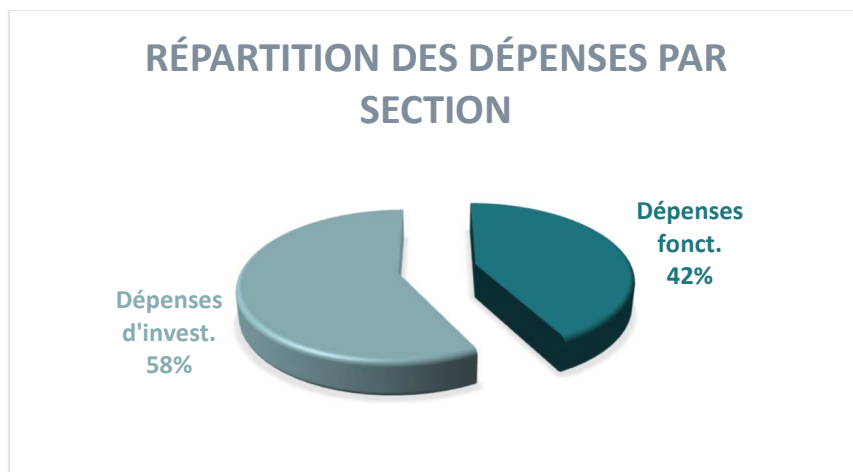
L'activité principale de ce service est la maintenance informatique des logiciels métiers des collectivités adhérentes ainsi qu'éventuellement la prise en charge complète de la compétence informatique de l'adhérent (propriété du matériel pour le Syndicat).

Le service SIG

Apporte un soutien logistique aux collectivités dans le cadre de l'exploitation et du positionnement informatique de leurs données géographiques.

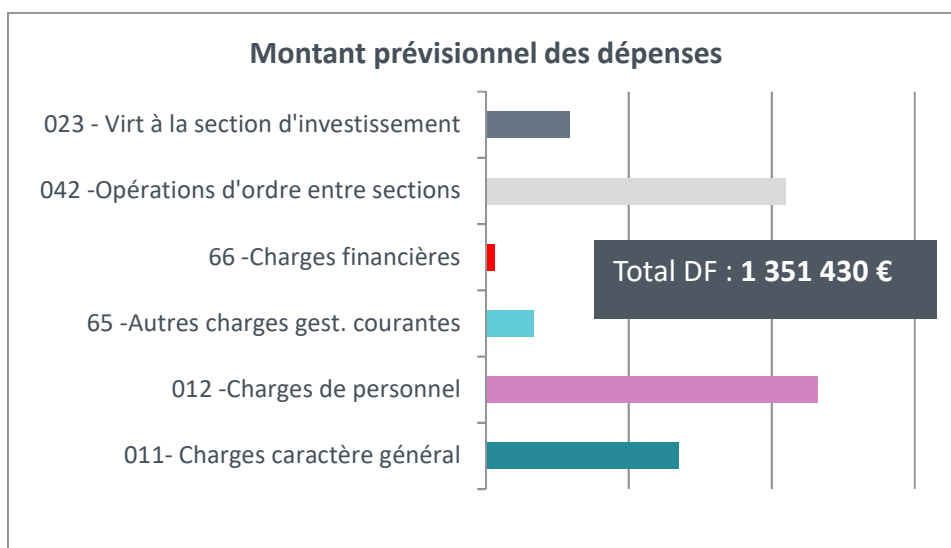
LE BUDGET 2019

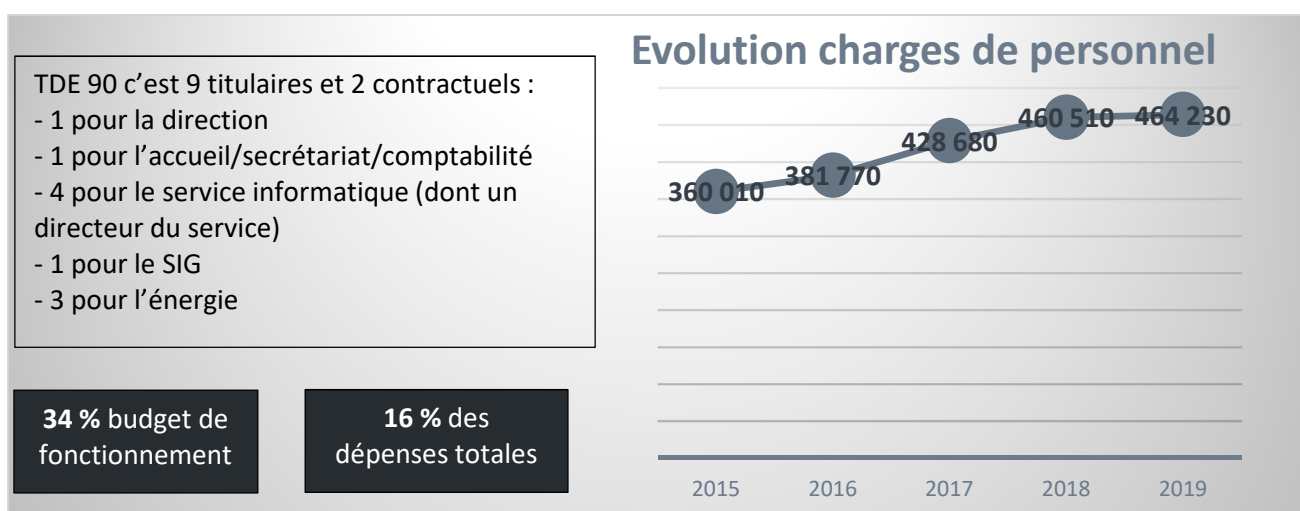
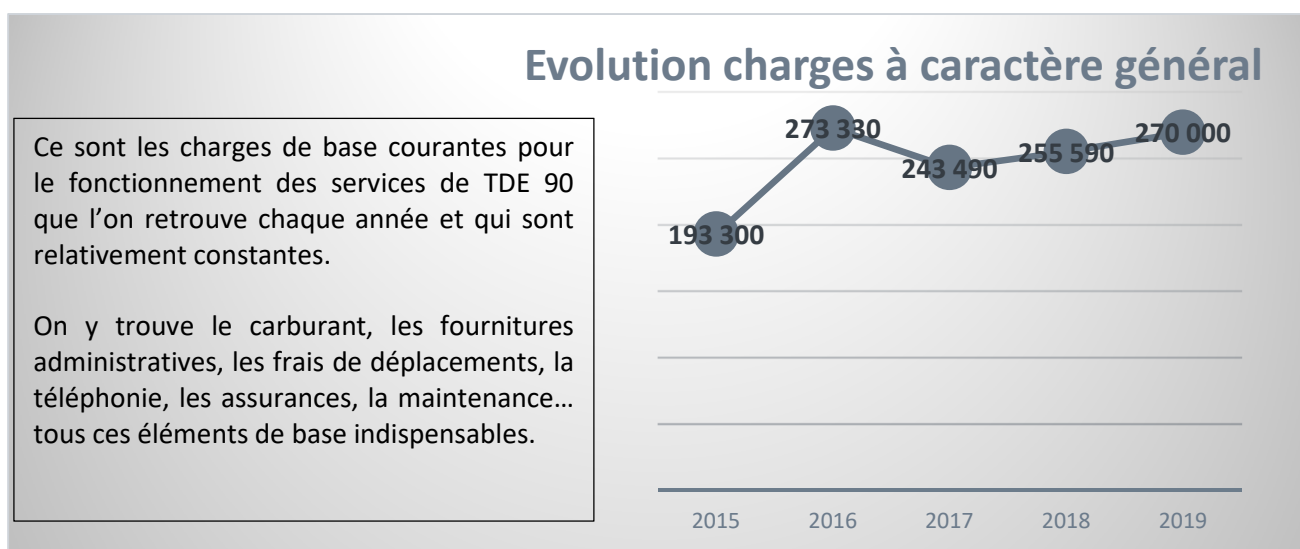
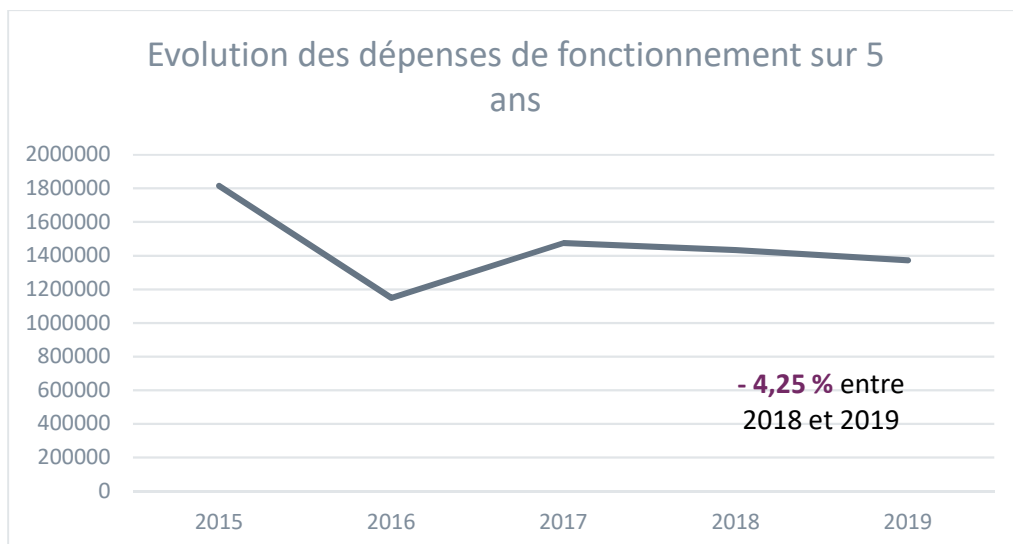
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du syndicat ; de l'autre la section d'investissement permettant principalement la réalisation de travaux sur les réseaux secs et le versement de subventions aux communes.



Comme on peut le constater les dépenses sont principalement affectés à la section d'investissement du Syndicat.

Dépenses de fonctionnement 2019

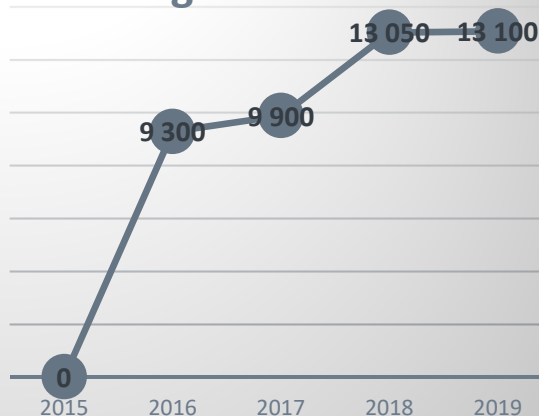




On peut constater que les charges de personnel sont bien maîtrisées.

Evolution charges financières

Un seul emprunt en cours.
La dépense concerne uniquement le remboursement des intérêts pour l'emprunt sur l'acquisition des locaux du syndicat en 2016.



Les opérations d'ordre entre sections

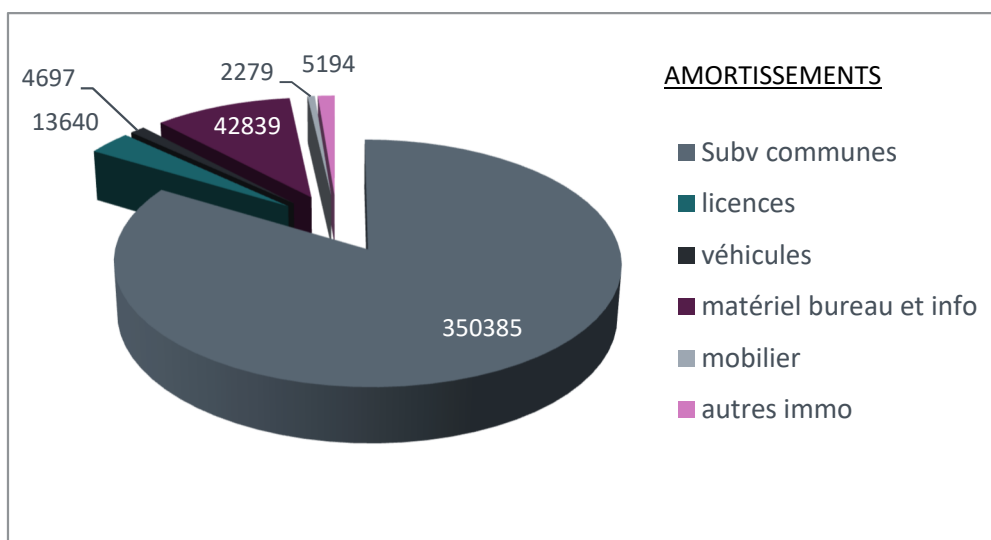
Il s'agit de l'abondement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour les amortissements.

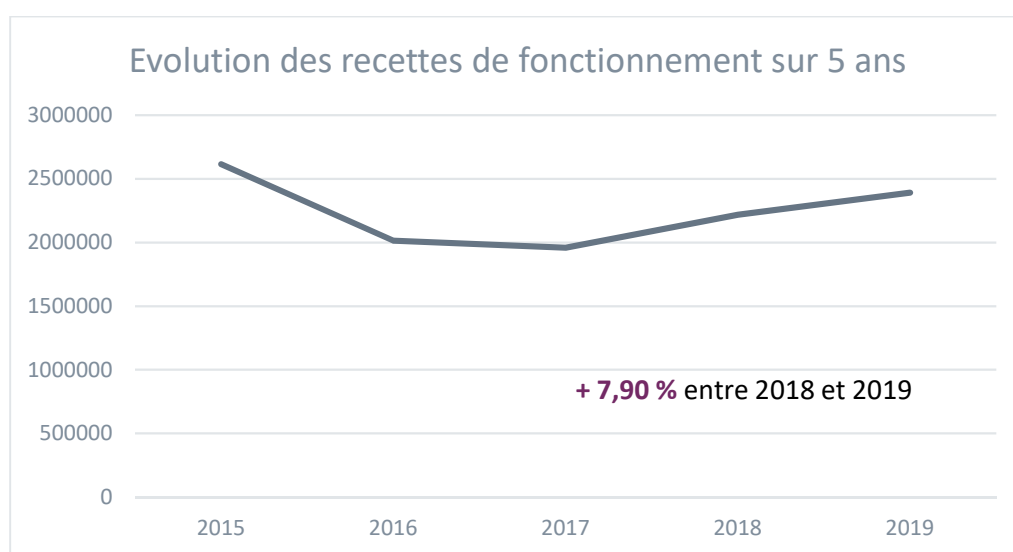
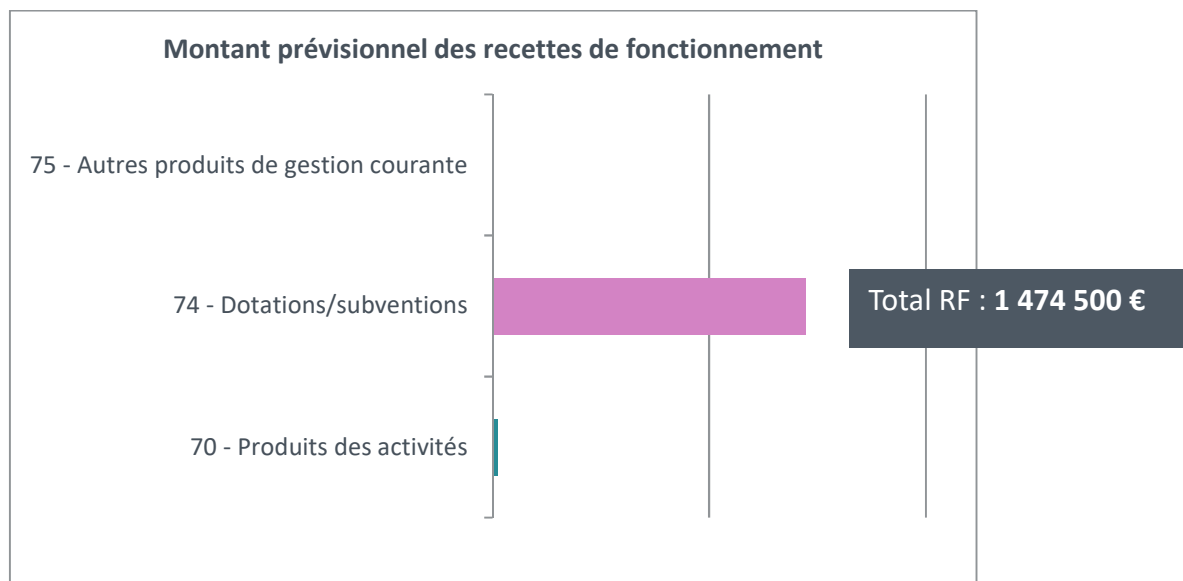
84 % pour l'amortissement des subventions aux communes



Il s'agit des amortissements du syndicat

On peut constater que la part la plus importante correspond aux amortissements des subventions aux communes. L'amortissement correspond au 1/5^{ème} des subventions versées sur les 5 dernières années (soit un total de **1 751 924 €** de subventions versées en cinq ans).

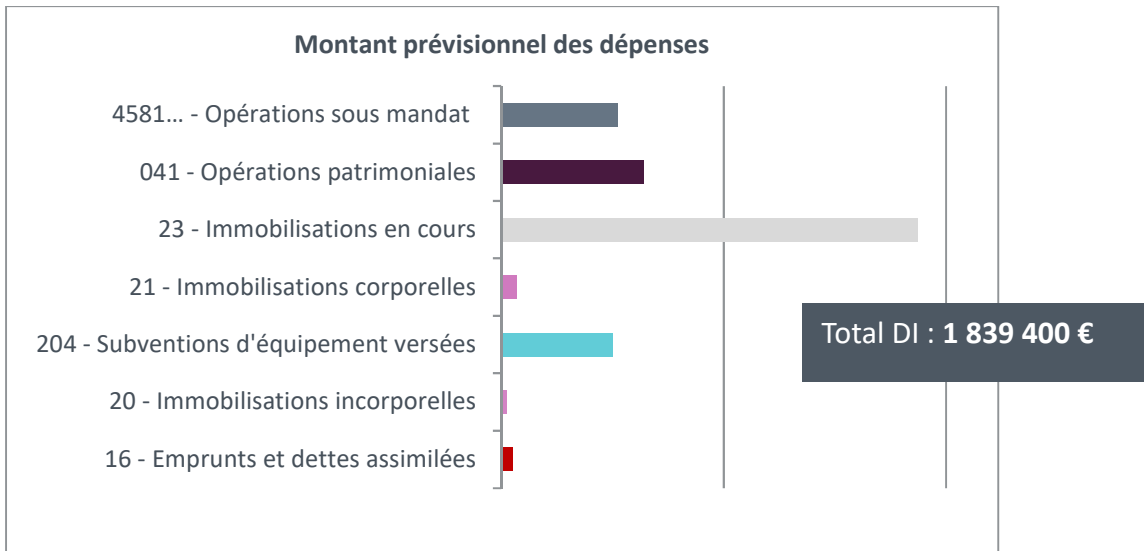




Les recettes sont estimées pour 2019 à 1 474 500 € hors résultat reporté de 2018.

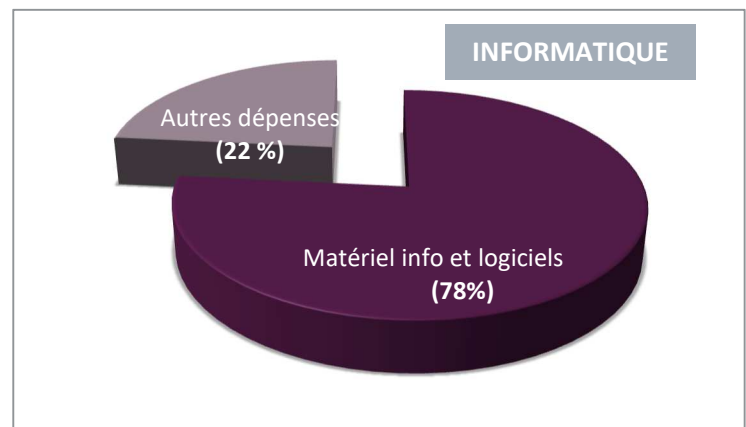
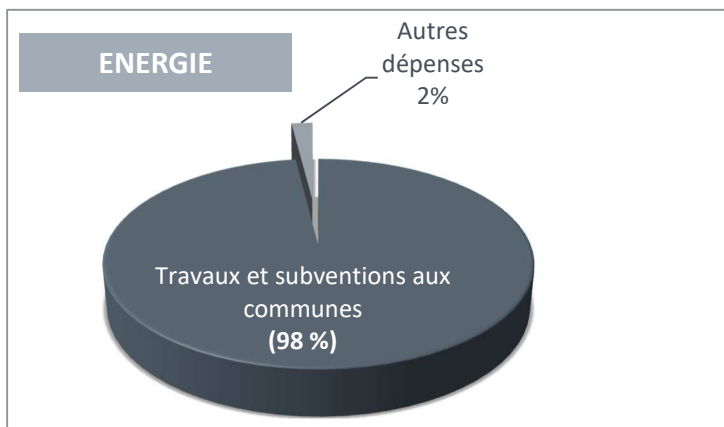
Les ressources proviennent à 70 % des redevances perçues par les concessionnaires (ENEDIS et plus marginalement GRDF) et à 27,98 % par les cotisations d'adhésion des collectivités au service informatique et SIG.

Aucune fiscalité n'est appliquée par TDE 90.



Pour le service informatique, il s'agit principalement de l'acquisition du matériel informatique dans le cadre du transfert intégral de la compétence informatique. Au 1^{er} janvier 2019, 53 collectivités avaient transféré la compétence intégrale de leur informatique au syndicat. Onze collectivités sont ainsi concernées en 2019 pour le renouvellement ou l'acquisition de leur matériel informatique.

Pour le service énergies les dépenses d'investissement sont principalement affectées aux travaux de dissimulation des réseaux et aux subventions aux communes



Les travaux réalisés par TDE 90 sont décomposés en trois réseaux :

- Le réseau de distribution électrique et le réseau télécom qui font l'objet de fonds de concours (chapitre 23)
- Le réseau éclairage public qui fait l'objet d'une opération sous mandat (chapitre 4581)

Les projets de chantiers suivants sont indiqués à titre prévisionnel suite à un recensement effectué en 2018 auprès des communes du département :

LES CHANTIERS PREVISIONNELS 2019

Autrechêne rue de rechotte T2	Beaucourt rue des champs blessoniers
Beaucourt rue de Vandoncourt	Belfort rue du Maréchal Juin
Charmois rue de Froidefontaine	Chatenois les Forges rue De Gaulle
Chaux grande rue	Chavanatte rue principale
Chèvremont rue de Perouse	Danjoutin rue Fréry
Eloie grande rue	Essert rue Cadinot
Foussemagne croisement RD29-RD419	Froidefontaine rue du stade
Grandvillars rue des grands champs	Roppe rue de Phaffans T2
Vescemont rue Moulin	

Malgré la baisse des moyens financiers des communes, la demande de travaux pour 2019 est particulièrement importante puisque 17 chantiers seront potentiellement réalisés.



Ces chantiers concernent les travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de télécom.

Trois chantiers intègrent la démolition de cabines hautes et bénéficient d'un subventionnement à hauteur de 80 % (uniquement communes de moins de 2 000 habitants).

Parallèlement à ces travaux, TDE 90 continuera en 2019 à déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département du Territoire de Belfort.

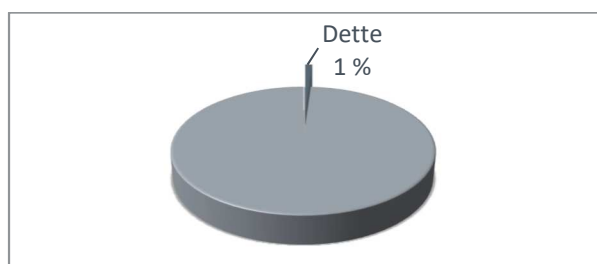
Les prochaines installations prévues seront situées à :

- Montreux Château (parking gare)
- Essert (super U)
- Chatenois les Forges
- Andelnans (Leroy Merlin) : *la seule borne rapide de ce programme sera installée sur ce site*
- Beaucourt (super U)
- Danjoutin
- Etueffont (piscine)
- Bavilliers (super U)
- Rougemont le château
- Rougegoutte (Visteon)
- Evette Salbert (Malsaucy)
- SMIBA : *dépend de l'installation préalable d'une antenne téléphonique*

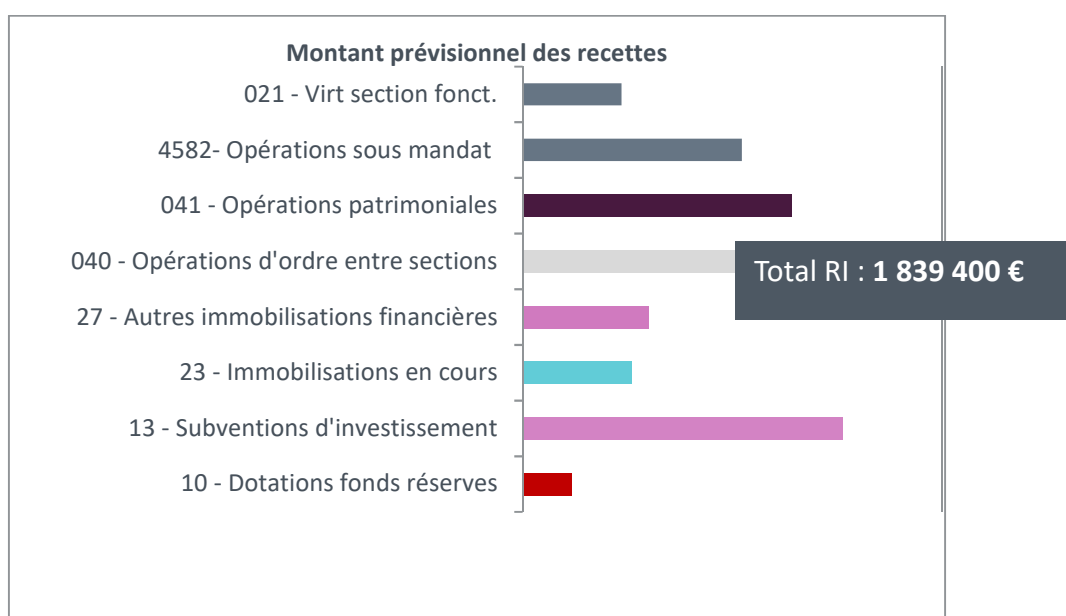
Les C2E

Une enveloppe de 50 000 € est également allouée au titre du programme annuel « C2E » pour les économies d'énergies des communes.

La dette ne concerne que 1 % des dépenses d'investissement pour le remboursement de l'emprunt immobilier contracté en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignation.



Recettes d'investissement 2019



Section d'investissement en équilibre ne tenant pas compte des restes à réaliser et qui correspond principalement aux recettes sur les travaux et aux amortissements (chapitres 13 et 4582).

RECAPITULATIF DU BUDGET PRIMITIF 2019

	Energie	Informatique	SIG	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	869 945	422 950	58 535	1 351 430
Recettes	1 040 400	389 300	44 800	1 474 500
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 793 100	32 000	4 300	1 839 400
Recettes	1 764 515	64 780	105	1 839 400